CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX
LES AVOCATS

ixad

PROGRAMME RÉCAPITULATIF

QUE FAIRE FACE À UNE ATTAQUE CYBERCRIMINELLE ?

QUELLES PRÉVENTION, ATTITUDE ET RÉPLIQUES FACE À UNE ATTAQUE CYBERCRIMINELLE ?

PROGRAMME RÉCAPITULATIF

Période de réalisation de la session

Du 13 octobre 2020 au 31 décembre 2020

Durée totale estimée

6 heures (travaux compris)

Prix

150 euros TTC

Objectifs

Connaître les formes de la cybercriminalité,
Connaître l'écosystème de la cybersécurité : acteurs, menaces, précautions, actions,
Comprendre les impacts concrets grâce à l'étude de cas,
Savoir évaluer ses besoins, forces et faiblesses, en vue de renforcer la cybersécurité de son cabinet

Prérequis

Être un professionnel du droit (avocat).
Avoir suivi intégralement le premier parcours de formation.

Niveau

Niveau 2 sur 3 : approfondissement des connaissances et des pratiques de la matière

Séquences d'apprentissage

La formation se décompose en deux parcours indépendants :

- « Panorama de la cybersécurité et de la cybercriminalité » d'une part, et
- « Quelles prévention, attitude, répliques face à une attaque cybercriminelle ? », d'autre part.

Ce second parcours est composé de 11 modules :

- La mise en œuvre de la protection – mesures de protection techniques et organisationnelles (1/2) : solutions & moyens de protection
- La mise en œuvre de la protection : masterclass ANSSI
- La mise en œuvre de la protection : mesures juridiques
- Mise en place d'une cellule de crise, et rôle des parties prenantes
- Les bonnes pratiques de communication à l'écosystème
- Mesures techniques & juridiques
- Obligations consécutives à la survenance d'une attaque
- Le rôle des acteurs institutionnels dans la réaction
- La restauration du système ou des données et la résolution des problèmes
- La réparation du préjudice subi par l'entreprise victime de l'attaque
- Cas pratique

Le premier parcours fait l'objet d'une session ouverte du 15 septembre au 31 décembre 2020

Nature des travaux demandés

Des quiz entre chaque vidéo, qui vous permettent de revoir les points essentiels aperçus dans la vidéo.
Une synthèse finale interactive finale, pour retenir les informations essentielles, et des liens.

Au total, comptez 35 minutes par module en moyenne (soit 6 heures en tout) pour le réaliser dans de bonnes conditions d'apprentissage.

Auteurs scientifiques

- Christiane Féral-Schuhl, Présidente du Conseil national des barreaux (CNB)
- Myriam Quéméner, Magistrate, experte auprès du Conseil de l'Europe en matière de cybercriminalité
- Nicolas Barbazange, expert informatique près la Cour d'appel de Limoges, SysResConseil
- Jean-Sylvain Chavanne, ancien délégué régional de l'ANSSI, expert en conseil en cyberdéfense, CEIS
- Laurence Clayton, expert informatique près la Cour d'appel de Versailles, LCA - ICSI
- Antoine Laureau, expert informatique près la Cour d'appel de Versailles, Laboratoire d'Investigation Numérique Légal
- Christophe Roger, Avocat au barreau du Havre, Christophe Roger Avocat
- Perrine Salagnac, Avocate au barreau de Paris, SSC Avocats
- Sophie Soubelet, Avocate au barreau de Paris, SSC Avocats
- Camille Tack, Avocate au barreau de Paris, H2O-Avocats

Spécialisation concernée

Cette formation concerne tous les praticiens (généralistes). Elle pourra notamment permettre aux avocats titulaires de la mention de spécialisation « Droit des nouvelles technologies, de l'informatique et de la communication » de déclarer des heures de formation au titre de cette spécialisation.

Modalités d'assistance pédagogique

Le forum d'échanges sur la plateforme 360Learning qui héberge le parcours permet de poser des questions à un référent. Ce dernier répondra sous 48 heures.

Modalités de sanction de la formation

Remise d'une attestation de fin de formation.

Modalités d'évaluation de la formation

Bilan de fin de formation.